

Produits du bâtiment et du G.C.

mortiers de scellement, de réparation de béton et de projection • systèmes d'étanchéité • résines d'injection et de revêtement de sols • additifs pour chapes • dämmers et mortiers de trass-chaux

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

Conforme l'annexe III du règlement (EU) Nr. 305/2011 Changé par le règlement délégué (EU) Nr. 574/2014

Pour le produit RM ProRep

Ref. nr. 10612-02

Code d'identification unique du produit type:

EN 1504-3: ZA.1a

Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique

harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:

Produit à base de ciment pour la réparation constructive et non constructive de béton

Application manuelle (3.1)

Renforcement structurelle par l'application d'un mortier ou d'un béton (4.4)

Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5:

Grouttech (Pays-Bas), Industrieweg 51, 8071 CS Nunspeet Grouttech (Belgique), Rue Victor Bocqué 11, 9300 Alost

Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performance du produit de construction, conformément à l'annexe V:

Système 2+ (pour des applications dans des bâtiments et autres constructions) Système 4 (pour des applications qui exigent des prescriptions de classes anti feu)

Organisme notifié: L'Instance de certification Güteschutz und Landesverband Beton- und Bimsindustrie Rheinland-Pfalz e. V., numéro 0794.



Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performances	Niveau d'épreuve	Spécification techniques harmonisées
Résistance à la compression	Classe R4	Système 2+ Système 4	En 1504-3: 2015
Taux de chlorures	≤ 0,05 %		
Résistance à la carbonatation	Teste Conforme les exigences		
Module d'élasticité	≥ 20 GPa		
Résistance d'adhésion	≥ 2,0 MPa		
Compatibilité thermique	Adhérence après 50 cycles		
Part 1, gel-dégel	≥ 2,0 MPa		
Absorption capillaire	≤ 0,5 kg.m ² .h ^{-0,5}		
Résistance au feu	Classe Bfl-s1		
Substances dangereuses	Est conforme la norme EN1504-3 paragraphe 5.4		

La présente déclaration des performances est établie sous responsabilité du fabricant.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

R.P. Wiedemeijer, directeur

Aalst, août 2021